



## L'ÉDITO

PAR EMILIE MARTY  
emarty@jir.fr

## Un chèque pour les jeunes

À quelques mois de la présidentielle, il pleut de l'argent sur la France. C'en est presque magique. Après les 100 euros inflation, hier, c'était au tour des jeunes de recevoir leur nouveau chèque, ou plutôt leur nouveau "contrat" : le contrat d'engagement jeune. Le principe : donner aux moins de 26 ans sans formation ni emploi une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois. En échange, ils s'engagent à une formation de 15 à 20 heures par semaine sur une durée de 6 à 12 mois. Budget : 2,5 milliards d'euros à la louche selon le prévisionnel du Premier ministre Jean Castex... Pourquoi mégoter quand on a déjà dépensé des milliards pour la relance.

Question de sémantique, le gouvernement a préféré le terme de "contrat" plutôt que "revenu d'engagement" pour éviter toute confusion avec un RSA jeunes, mais surtout donner l'impression d'une contrepartie et pas d'un chèque-cadeau. Objectif : aider 400 000 jeunes très éloignés de l'emploi sur l'année 2022. En langage bureaucratique, on les appelle des "NEET" : ni en emploi ni en formation ni en études, et on en compte un million en France.

Pour l'instant, la mesure ne satisfait pas grand monde. À droite, on y voit une annonce électorale à l'approche de la présidentielle. À gauche, les associations trouvent qu'on est trop loin du compte des promesses de l'été dernier quand, le 12 juillet, Emmanuel Macron parlait de revenu d'engagement. Mais le président l'a déjà montré à plusieurs reprises : les jeunes, c'est une base électorale sur laquelle il compte fortement et il fera tout pour les séduire. Pour preuve, cette annonce a été faite hier... sur la page Facebook du président de la République. Reste à savoir si cette cible jeune sera réceptive, elle qui boude les urnes en masse un peu plus chaque année.

## L'ACTU VUE PAR SOUCH

Muet à son procès, Sarko a fait valoir son immunité présidentielle



## Terres à préserver



**AGRICULTURE.** Courant octobre, les habitants de Petite-Île ont été invités à donner leur avis sur la création dans leur territoire d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles (PAEN). Il s'agit du premier sur l'île. Avec l'aide du Département, Le Port, Saint-Denis, Saint-Louis et Saint-André se sont aussi engagés dans cette démarche de protection contre la pression de l'urbanisation.

**"P**our certains, il s'agit d'une couche supplémentaire dans le mille-feuille administratif, mais pour le Département, elle est essentielle. Si vous êtes agriculteurs, il y a un élément qu'il faut protéger et préserver, c'est le foncier. C'est la terre. C'est l'outil de travail."

Le vice-président du Département en charge de l'agriculture, Serge Hoareau est le premier maire de La Réunion à se lancer dans la démarche de création d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles (PAEN). D'autres communes vont aussi effectuer la même démarche, comme Saint-Louis ou Le Port.

chaque aménagement d'un document de planification, comme le Schéma d'aménagement régional (SAR), le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou à chaque révision du Plan local d'urbanisme (PLU) lancée par un maire, l'espace du monde agricole est grignoté, argumente le maire sudiste. Nous avons vu qu'au fil du temps, des années, la surface agricole n'a cessé de diminuer."

Sur le plan réglementaire, le PAEN est un périmètre de protection renforcée, qui s'applique aux zones A et N des PLU, confortant leur vocation agricole et naturelle au-delà des révisions et modifications de SCoT ou de PLU. Le PAEN doit être compatible avec les SCoT, les PLU et les chartes de Parc naturel régional, le cas échéant. Il s'agit d'une protection très forte, puisque le périmètre ne peut être modifié que par décret interministériel.

**"ON PEUT RENFORCER LA PRÉSENCE DE NOTRE AGRICULTURE DANS LES ASSIETTES DES RÉUNIONNAIS."**

L'objectif est simple : bon nombre d'élus évoquent régulièrement la souveraineté alimentaire. La crise sanitaire a montré combien "notre" production agricole pouvait être bien utile et que les agriculteurs pouvaient produire de bons produits. "Coupler cette protection agricole avec un label des produits locaux contrôlé et une possibilité de répondre à l'ensemble des marchés de la restauration collective, on peut renforcer la présence de notre agriculture dans les assiettes des Réunionnais, insiste Serge Hoareau. C'est la stratégie du Département, chef de file de l'agriculture, écrite dans le document d'orientation Agripei 2030."

## UNE PROTECTION TRÈS FORTE

Si les territoires communaux (ou une autre collectivité) restent à l'initiative d'un tel dispositif de protection des terres agricoles, c'est le Département qui porte la mise en œuvre de PAEN sur le territoire réunionnais. "On a pu constater qu'à

## VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

"Le PAEN ne constitue pas une contrainte supplémentaire pour les habitants, notamment pour les agriculteurs. Au contraire, ils vont pouvoir continuer à exploiter, faire des bâtiments d'élevage, construire des hangars agricoles, des serres... Ces équipements découlent du PLU, et non pas du PAEN", insiste le vice-président du département, Serge Hoareau en réponse à l'avis "réserve" de la Chambre d'agriculture (lire par ailleurs).

"Nous ne sommes pas contre le PAEN, précise Frédéric Vienne, président de la chambre d'agriculture. Nous avons des interrogations. Il ne faut pas oublier que nous parlons de protection d'un outil de travail. Un outil de travail qui doit être



La vue de Petite-Île depuis le Piton Calvaire montre l'imbrication entre espace urbanisé, espace agricole et espace naturel (photos VT).



**1 185**

C'est le nombre d'hectares concernés par le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles (PAEN) de Petite-Île. Au Port, ce sont 65 hectares (Triangle agricole du Port). À Saint-Denis, il s'agit de 950 ha dans les secteurs de La Montagne, Saint-François, Bois de Nêfles et La Bretagne. 2 000 hectares sont concernés à Saint-Louis et 2 500 ha à Saint-André.



Serge Hoareau, vice-président du Département en charge de l'agriculture, président de l'association des maires et maire de Petite-Île.

valorisé. Cette valorisation permettra aux agriculteurs de vouloir s'installer, car il manque une génération d'agriculteurs."

Pour le responsable de la chambre verte, cette protection supplémentaire peut permettre d'arriver à la souveraineté alimentaire. "Pour être en pleine auto-consommation, il manque à La Réunion 400 hectares de légumes sur les 23 000 hectares de cannes plantées sur l'île. Par exemple, la semaine dernière, j'étais avec un grossiste sur Saint-Pierre, il me disait qu'il lui manquait par an près de 1 000 tonnes de légumes, poursuit-il. C'est en protégeant ces terres qu'on peut arriver à la souveraineté alimentaire qui est tant réclamée par les consommateurs et les responsables politiques, mais ces terres doivent être valorisées."

Une valeur non négligeable pour les transmissions, les successions ou la vente lors de la retraite. "L'agriculteur ne souhaite pas uniquement dépendre des subventions", insiste Frédéric Vienne, rejoint par Serge Hoareau : "Il a le fruit d'un travail qu'il fait au quotidien et il préférerait avoir son revenu de la valeur ajoutée qu'il produit".

Si le périmètre est difficile à changer, uniquement par arrêté interministériel, le Département qui le porte doit, selon la loi, élaborer, "en accord avec la ou les communes ou EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) compétents, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre".

Il s'agit ainsi d'un véritable programme d'action qui permet de proposer et de mettre en œuvre un projet de développement agricole pour le territoire. Sur le papier, une multitude de bénéfices apparaissent, comme l'eau sur l'exploitation, puisqu'il s'agit de terres appartenant au périmètre irrigué, la possibilité d'habiter sur l'exploitation, même si le sujet est très sensible...



"L'AGRICULTEUR A LE FRUIT D'UN TRAVAIL QU'IL FAIT AU QUOTIDIEN ET IL PRÉFÉRERAIT AVOIR SON REVENU DE LA VALEUR AJOUTÉE QU'IL PRODUIT."

"Souvent c'est le monde urbain qui a dicté à la ruralité les politiques d'aménagement, nous devons inverser le regard et avoir un autre regard sur l'agriculture", insiste Serge Hoareau. Mais ce nouveau regard ne peut être porté sans l'avis des agriculteurs." Ce programme d'action sera réalisé une fois l'enquête publique terminée. Les Petite-Ilois ont jusqu'au 26 novembre pour exprimer leur avis sur la création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, dénommé "PAEN de Petite-île", le premier périmètre de protection à La Réunion.

VÉRONIQUE TOURNIER  
vtournier@jir.fr



Pour Frédéric Vienne, "le dispositif du PAEN est un outil performant pour la protection des terres agricoles, mais on doit rester vigilants sur le programme d'actions".

## L'AVIS RÉSERVÉ DE LA CHAMBRE VERTE

La superficie de Petite-Île est de 3 398 hectares, dont 1 790 de zone agricole et environ 1 494 de surface cultivée. Parmi ces cultures, on comptabilise 1 063 hectares en canne à sucre, 254 hectares de maraîchage et autres cultures, 83 hectares à l'élevage (28 bâtiments recensés) et 94 hectares de verger. Selon la Chambre d'agriculture, il

reste 297 hectares de terrain en zone A non cultivée, qui pourraient contribuer à l'installation des jeunes ou la consolidation des exploitations. Dans son avis sur le PAEN, la Chambre d'agriculture indique que le dispositif du PAEN est "un outil performant pour la protection des terres agricoles". Néanmoins, son équipe

a souhaité rencontrer les agriculteurs directement concernés par ce projet, afin de recueillir leurs opinions. Plusieurs interrogations sont sorties des échanges comme le budget consacré au plan d'action ou le droit de préemption qui permet à la collectivité de mener des opérations de maîtrise foncière de manière plus aisée.

## LES JPR : DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

Cela fait six années que les principaux acteurs du monde agricole de La Réunion (Département, Chambre d'agriculture, État, Région, coopératives agricoles...) se retrouvent pendant une journée pour débattre sur différents thèmes autour de l'évolution de l'agriculture. Cette Journée de la production réunionnaise (JPR) se déroule en marge

de la fête de l'ail, sur le territoire du vice-président en charge de l'agriculture au Département et maire de Petite-Île, Serge Hoareau. "Cette année nous avons souhaité nous consacrer à des rendus d'études. C'est à partir de ces journées que le Département a construit quelques éléments de sa feuille de route "Agripéi 2030" (Agir ensemble pour l'agriculture

réunionnaise de demain), indique le maire sudiste. Des thèmes comme la protection du foncier, la création d'un label pour les produits locaux ou une meilleure utilisation des fruits du travail des agriculteurs dans la commande publique ont été abordés par le passé, lors de ces journées. Aujourd'hui, on est passé du stade de la réflexion à l'action."

## UN LABEL "100% RÉUNION" EN 2022

Lors de la journée de la production réunionnaise fin octobre, l'étude sur l'opportunité d'un label de produits agricoles locaux, lancée par le Département en avril 2020, a été présentée. "L'important est que le consommateur puisse identifier clairement la production 100 % locale, estime Serge Hoareau. Actuellement il se perd entre les différents signes distinctifs." D'ici 2022, les Réunionnais devraient trouver le label "100% Réunion" sur les produits frais, mais aussi transformés. Si le nom n'est pas encore définitif, le concept est déjà prêt et va être calqué sur la marque de reconnaissance des produits d'Occitanie, "Sud de France".

Cette marque collective, initiée par cette région de métropole, touche 1 600 adhérents qui proposent 12 000 produits avec 28 cahiers des charges différents. Cette gamme a décliné trois gammes qui permettraient alors à La Réunion d'avoir des produits "100% Réunion", "100% Réunion excellence" et "100 % Réunion biologique". "On ne peut pas simplement prêcher pour un produit 100% local, il va falloir s'assurer que ce produit est vraiment 100% local. Le contrôle est un vrai sujet, conclut Serge Hoareau. On doit dépasser cette étude et se donner les moyens de la mettre en œuvre. Le Département fera ce qu'il faut."

## STRUCTURER LA RESTAURATION COLLECTIVE

"Notre ambition est d'aller vers la production d'une centaine de tonnes de légumes. On travaille pour un marché organisé. On ne veut pas rentrer en concurrence, mais notre objectif est de produire plus pour La Réunion et faire diminuer les exportations." Pour Frédéric Vienne, président de la Chambre d'agriculture, afin d'arriver à la souveraineté alimentaire, il est important, d'une part, que les Réunionnais consomment local, mais aussi que les marchés de la restauration collective, dans le public comme dans le privé, jouent le jeu. Lors de la journée de la production réunionnaise, la faisabilité d'augmenter la part des produits locaux dans ce secteur de la restauration est au cœur d'une étude lancée par le département. Après un diagnostic réalisé avec les différents protagonistes, trois axes

de travail, spécifiques aux acteurs de la demande et de l'offre, ont été abordés : la création d'un groupement de commandes sur le modèle de Codarun (groupement de commandes de denrées alimentaires de La Réunion en produits frais sauf fruits et légumes) au niveau des communes intéressées, la structuration d'un groupement de commandes au niveau des établissements publics de santé et la transformation du marché de gros de Saint-Pierre pour renforcer l'accès au marché de la restauration collective aux petits producteurs. "On ne doit pas s'adapter à ce que veut l'industriel, c'est lui qui doit s'adapter à la saisonnalité, estime le responsable de la chambre verte. En revanche, notre politique commerciale est alors de proposer un autre légume que celui demandé par l'industriel."